

de l'association des exportateurs, entre autres, souhaitent comparaître devant le comité pour y exprimer leur point de vue, j'espère que le gouvernement n'y mettra pas obstacle. Une déclaration de cet ordre de la part des ministres remédierait à la très grave situation dans laquelle nous nous trouvons à la suite de manœuvres particulières de certaines personnes qui occupent des postes de responsabilité.

Que dire du bill en général? Les délibérations dont il a fait l'objet ont été très satisfaisantes. Les exportations sont de la plus haute importance pour le pays. D'après ce qu'ont dit les députés des deux côtés de la Chambre, nous nous rendons tous compte, je crois, des risques, des dangers que nous courons. Quiconque lit, surveille, écoute et apprend, en conclura qu'il est beaucoup plus probable aujourd'hui qu'il y a un an que le Royaume-Uni devienne membre du Marché commun. L'actuel premier ministre de ce pays fut le principal négociateur sous l'ancienne administration conservatrice. Je crois savoir qu'il a des opinions très arrêtées sur les conditions d'entrée du Royaume-Uni dans le Marché commun. Les négociations en sont au point où il est plus que probable que cela se fasse. Il est tout à fait vraisemblable que les différends financiers ayant trait aux produits agricoles, et autres sauront être résolus. D'ici un an et demi la Grande-Bretagne fera probablement partie de la communauté économique européenne.

Nous devons aussi considérer la situation aux États-Unis. Même s'il est vrai qu'à la dernière session le Congrès a rejeté le bill visant à restreindre le commerce, c'est uniquement parce qu'il était lié à d'autres dispositions auxquelles des membres du Sénat s'opposaient. Le projet de loi est resté en plan quand les délibérations du Congrès ont pris fin au début du mois. Nous devons toutefois nous rappeler qu'il s'agissait d'un bill de l'administration. C'est le gouvernement qui l'a présenté. Il semble que le président ait proposé la mesure à cause d'obligations politiques qu'il a contractées lors des élections. Il n'y a cependant pas de doute que l'administration des États-Unis, qui gagne un appui de plus en plus fort au Congrès, à la Chambre des représentants et ailleurs aux États-Unis, tend vers une intensification du protectionnisme. Nous devons nous en accommoder. Je ne dénigre pas la tâche que nos négociateurs ont accomplie lors des négociations Kennedy, car elle nous a été bénéfique. Ils ont toutefois agi d'après les directives du gouvernement.

Si les négociateurs avaient eu carte blanche, ils auraient peut-être été plus disposés à marchander, mais il semble que depuis longtemps nous nous laissons porter.

Nous avons retiré des avantages des négociations Kennedy pour diverses raisons que je passerai sous silence pour l'instant, mais ces raisons n'existent plus. Pour ce qui est des échanges internationaux, nous pourrions nous retrouver seuls dans un monde impassible. Nous constaterons que la facilité avec laquelle nous avons pu amplifier nos opérations économiques et notre commerce extérieur aura disparu. Nous avons tiré quelque profit de ventes particulièrement élevées de produits agricoles, de gaz naturel et de pétrole. L'accord canado-américain sur l'automobile est très certainement compromis par l'esprit qui règne au sud de notre frontière.

• (8.20 p.m.)

L'occasion qui s'offre à nous de poursuivre, d'étendre ou de maintenir au niveau actuel nos opérations commerciales dépendra d'un certain nombre de facteurs, notamment de projets de loi du genre de celui qui est à l'étude. Nous n'avons pas l'avantage de compter sur une économie d'envergure dans notre pays; nous devons compter sur une économie d'expertise, d'automatisation. L'écrivain et politologue français bien connu, M. Servan-Schreiber, dans son ouvrage intitulé: «Le Défi américain», l'a rappelé. Je n'accepte pas tout ce qu'il dit dans ce livre, mais tout Canadien peut en tirer des leçons. On y évoque certaines difficultés. Aujourd'hui, le député de York-Est (M. Otto) et certains députés du Nouveau parti démocratique ont soulevé un débat au sujet du nationalisme canadien et de la mainmise américaine. Ce débat, à mon avis, ne profite guère à la Chambre ou au pays. Il existe des problèmes, certes, mais je suis entièrement contre toute forme d'anti-américanisme virulent. De même, il est inutile de minimiser les difficultés qui nous confrontent relativement aux grandes sociétés multinationales.

Cette question n'est qu'accessoire au bill à l'étude, mais je voudrais signaler l'utilité de l'attitude adoptée par le gouvernement de mon très honorable ami de Prince Albert (M. Diefenbaker) qui avait entrepris, de concert avec le défunt président Eisenhower, une étude de la question du point de vue international. Ce n'est pas là une situation qui touche le Canada ou les États-Unis seulement; c'est une situation internationale qu'il faudrait envisager comme telle plutôt que de mener un débat stérile sur un sujet qui, je le crains, est susceptible d'être soulevée lors des prochaines élections fédérales. C'est le temps de lancer, à la suggestion du gouvernement canadien, une campagne nationale de réunions et de discussions à l'échelon international.

C'est à peu près tout ce que je voulais dire. Je suis sûr que le bill sera étudié en comité. Il n'est pas parfait, mais je ne préciserai pas maintenant les améliorations à y apporter. C'est une question que le comité devra examiner. Je demanderais toutefois au secrétaire parlementaire (M. Howard) de commenter un point qui me laisse perplexe. Je ne débattrai pas le pourquoi du changement, mais l'article 7 du bill prévoit certaines modifications au sujet de la nature d'un effet qui peut être garanti et négocié par la Société au cours de ses opérations financières. D'après le texte original, les effets négociables pouvaient faire l'objet de transactions en vertu de l'article 33, mais le mot «négociable» a été supprimé et le mot «effet» demeure sans qualificatif; or, selon la définition qu'en donne le bill original, ce mot a une signification très différente de celle de l'expression «effet négociable», comme tous ceux d'entre nous qui connaissent le droit ou les pratiques commerciales peuvent en juger. Je demanderais au secrétaire parlementaire, lorsqu'il mettra fin au débat, de nous dire exactement pourquoi l'article 7 a été inclus. Veut-on amoindrir l'importance des garanties visées par l'article 33 du bill original ou voulait-on simplement apporter quelques changements dans la terminologie?